



Mairie de SAINTE CATHERINE
58 Rue de Châteauvieux
69440 SAINTE CATHERINE

Procès-verbal du Conseil Municipal - Séance du 18 Juillet 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 18 Juillet à 20h30, Le Conseil Municipal de la **Commune de SAINTE CATHERINE**, dûment convoqué le 11 Juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DUSSURGEY, Maire.

PRÉSENTS : Pierre DUSSURGEY, Lucien DERFEUILLE, Joëlle MASSE, Elodie GEY, Thierry DAYDE, GUYOT-MICHEL Gaëlle, Patrice GRANGE, Adrien JACQUET, Ghislaine DIDIER

EXCUSÉS : Joël BOURGEOIS donne procuration à Patrice GRANGE, Christophe DUMAS donne procuration à Pierre DUSSURGEY, Séverine LE SCOUR SOTIN

Monsieur le Maire constatant que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte.

En vertu de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales, GUYOT-MICHEL Gaëlle est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Délibération n°2025-040 - Approbation de l'avenant n°1 du marché : Travaux Rue des Ecoliers
- Délibération n°2050-041 - Attribution de la demande de subvention AFM Téléthon
- Délibération n°2050-042 - Attribution de la demande de subvention AC2E
- Questions diverses
- Tour de table

N'apportant aucune observation, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 26 Juin 2025.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe que :

- Plusieurs devis ont été demandés pour la création de plateaux de jeux de dames, jeu de l'oie et petits chevaux à poser sur les tables de l'espace de loisirs près du stade. Celui d'IML a été retenu pour un montant de 552 € TTC.
- Les enseignants de l'Ecole les Deux Versants demandent le changement d'un rétroprojecteur et de l'ordinateur portable. La directrice devrait solliciter une subvention. Le devis demandé est en attente de l'attribution de cette aide. A 8 voix pour - 1 abstention, le Conseil Municipal ne souhaite pas inclure la maintenance dans le devis.
- Les boulistes demandent la pose de deux projecteurs supplémentaires sur le terrain de boules. Un devis de 3 381.60 € a été envoyé par le SYDER, soit un reste à charge de la commune de 2 029 €.
- La Société MELVAN souhaite installer un projet photovoltaïque sur les parcelles du parc des Ecureuils. Le Conseil Municipal ne donnera pas suite à ce courrier.
- Afin d'agrandir la zone U1 dans le but de construire une zone de lavage et une plateforme de

retournement pour l'installation d'une entreprise de matériels agricoles sur l'ancien dépôt MANTEL, une modification du PLU pourrait être réalisé. Voir l'étude de la CCMDL, responsable des zones artisanales. A suivre.

- Suite à la pose du panneau « local médical à louer », une kinésithérapeute a pris contact avec la mairie pour son projet d'installation suivi d'une visite.
- Une mise aux normes devra être effectuée sur la Halle des Têtes Plates.
- Les habitants du Noyer acceptent de réaliser la démarche de déclassement du Chemin du Noyer. Prévoir une réunion.
- La fermeture d'une classe à l'Ecole les Deux Versants entraîne une nouvelle distribution des classes. Le périscolaire sera transféré dans la classe actuelle des CP-CE. Voir avec la Bibliothèque si l'association sera intéressée pour utiliser cette pièce lors de conférences ou réunions.

Tour de table

Adrien JACQUET

- Suite aux travaux de la Rue des Ecoliers, plusieurs riverains se sont plaints de la détérioration du bas des façades de leur habitations. Monsieur le Maire va se renseigner pour la reprise des surfaces endommagées.
- Des travaux sont prévus à la cantine : changement de l'évier et robinetterie, carrelage à poser, support lave-vaisselle. Ils seront réalisés par les membres de l'association.

Lucien DERFEUILLE

- Affaire Chavassieux : Suite à l'audience, le juge a fixé le montant des indemnités à verser à l'expropriée. Le jugement sera signifié à la propriétaire par huissier. Les sommes à verser seront consignées. Un maçon réalisera les travaux dès le paiement effectué.
- Salon de coiffure : Une coiffeuse est intéressée pour la reprise du commerce. Elle a présenté un devis de travaux. Le Conseil municipal prendra à sa charge uniquement la mise aux normes de l'électricité. Le loyer actuel sera maintenu.
- Camping : Suite aux refus de prêt, le projet de reprise de Lauriane et Aymeric GUYOT est abandonné. Remise en vente du camping en septembre. Le nettoyage des espaces verts sera effectué en fin d'été par les employés communaux.

Arrivée d'Elodie GEY à 21h45.

Thierry DAYDE

- Stade municipal : La réfection s'élève à 30 000 €. Le Conseil Municipal s'engage à réaliser ces travaux (9 pour – 2 abstentions). En contrepartie, le Club de foot devra s'engager également à organiser plus d'entraînements et de matchs sur le terrain.
- Saintélyon : Pour l'épreuve 2025, le parcours sera changé : plus de passage dans le village mais par le Chemin du plat et le chemin du Manelier. Moins de relais prévus donc moins de véhicules présents sur les routes durant la nuit.

Délibérations

Délibération n°2025-040 : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 DU MARCHE : TRAVAUX RUE DES ECOLIERS

Monsieur le Maire rappelle que le marché à lot unique, a été attribué au groupement d'entreprises : **MGB / FONT TP MARTINAUD / INNOV'SOLS**, pour un **montant de 357 999.07 € HT soit 429 598.88 € TTC** et fait l'objet d'un avenant n°1 pour des travaux en plus-values ainsi qu'une modification de la répartition des montants pour chaque entreprise.

Le montant du présent avenant n°1 est arrêté à la somme de +11 160.82 € HT soit 13 3962.98 € TTC : reprise de l'accès halles des têtes plates, renouvellement réseau EU halles des têtes plates, renouvellement des réseaux EP et EU des jeux de boules.

Soit : MGB Travaux Publics : 314 730.89€ HT - FONT TP MARTINAUD : 0.00€ HT - INNOV'SOLS : 54 429.00€ HT
Monsieur le Maire présente l'avenant n°1.

Vu le Code des Marchés Publics, Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} avril 2006 portant Code des marchés publics modifié, et notamment ses articles 26 et 28, Vu la délibération attribution du marché en date du 21/03/2025, Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE** à l'unanimité l'avenant n°1 au marché à lot unique, le montant du présent avenant n°1 est arrêté à la somme de +11 160.82€ HT soit 13 3962.98€ TTC : reprise de l'accès halles des têtes plates, renouvellement réseau EU halles des têtes plates, renouvellement des réseaux EP et EU des jeux de boules. Soit : MGB Travaux Publics : 314 730.89€ HT - FONT TP MARTNAUD : 0.00€ HT - INNOV'SOLS : 54 429.00€ HT, **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce marché.

Délibération : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'AFM TÉLÉTHON

Après vérification, une subvention de 100.00 € a déjà été versée à l'AFM Téléthon en Juin 2025.

DELIBERATION N° 2025-041 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'AC2E

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention de l'AC2E pour un montant de 1 500 €. Ce versement permettra de rénover la cuisine de la cantine et de procéder à l'achat de matériels (évier, robinetterie, meuble sous vaisselle...)

Monsieur Adrien JACQUET, vice-président de l'association AC2E, ne peut prendre part au vote.

Après avoir délibéré, **DECIDE à la majorité (10 pour - 1 non votant)** l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 500.00 € à l'association AC2E, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires. Les dépenses seront affectées à l'article 6574.

Réunions

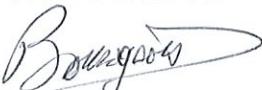
| | |
|-----------------------------|-------------------------------|
| Prochain Conseil municipal | Vendredi 26 Septembre à 20h30 |
| Adjoints | Mercredi 17 Septembre à 17h00 |
| Réunions Habitants du Noyer | Vendredi 5 Septembre à 18h00 |

| | |
|--------------|-------------------|
| Sortie du CM | Samedi 18 Octobre |
|--------------|-------------------|

Fin de séance à 22 h 25

Le secrétaire de séance

Joël BOURGEOIS



Le Maire

Pierre DUSSURGEY



Publié sur le site internet de la commune le : **- 2 OCT. 2025**

Affiché le :

- 2 OCT. 2025